COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260312-202624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le dix mars deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE et Messieurs Eric BOUTANT, Jacques BONNO et Bertrand COUËDIC

Absents excusés : Madame Huguette COLINEAUX et Monsieur Jean-François DAVALO

Pouvoir : De Madame Huguette COLINEAUX à Madame Monique RIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand COUËDIC

N°2026-24 – Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux incendies communaux avec la SAUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune dispose d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment les poteaux incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.
Les poteaux incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet de convention avec la SAUR et demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal
Ouï l'expose du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention dans son intégralité telle qu'annexé à la présente délibération.
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

Le secrétaire de séance,

Bertrand COUËDIC